



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°368 DU 1ER AU 7 MAI 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 7 personnes tuées dont 3 retrouvées cadavres, 1 victime de VBG, 2 personnes torturées et 4 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 2 femmes et 1 un nouveau-né tués ainsi que 3 femmes membres du parti CNL arrêtées arbitrairement.

Des agents du SNR, des militaires, des policiers et

des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires ont été relevées dans ce bulletin.

LES GRANDS TITRES

I. DES PERSONNES TUEES

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

III. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES PERSONNES TUEES</i>	3
<i>I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE</i>	3
<i>I.3. DES INFANTICIDES</i>	4
<i>I.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES</i>	4
<i>II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE</i>	4
<i>II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	4
<i>II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	4
<i>II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES</i>	5
<i>II.2. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	5
<i>II.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	5
<i>III. DES FAITS SECURITAIRES</i>	6
<i>IV. CONCLUSION</i>	6

SIGLES ET ABBREVIATIONS

<i>AT</i>	:	<i>Agent de Transmission</i>
<i>CDS</i>	:	<i>Centre de Santé</i>
<i>CNDD-FDD</i>	:	<i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
<i>ECOFO</i>	:	<i>Ecole Fondamentale</i>
<i>EMG</i>	:	<i>Etat-Major Général</i>
<i>FDNB</i>	:	<i>Force de Défense Nationale du Burundi</i>
<i>SNR</i>	:	<i>Service National de Renseignement</i>
<i>VBG</i>	:	<i>Violences Basées sur le Genre</i>

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 6 mai 2023, vers 7 heures, au quartier Buterere 2 B, dans la rivière Kinyankonge qui sépare les quartiers Buterere 2 B et Bukirasazi, commune Ntahangwa, Bujumbura mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié, a été retrouvé. Selon des sources sur place, ce corps portait un pantalon, un t-shirt gris entaché de boue et il avait des blessures au niveau de la tête. Dans une poche de son pantalon, il y avait une carte d'identité qui a été immédiatement récupérée par Ali Vyamungu, chef du quartier de Buterere 2B mais ce dernier n'a pas révélé l'identification de la victime à la population qui était sur les lieux. Selon les mêmes sources, Ali Vyamungu le chef du quartier de Buterere 2B et le

chef de zone Buterere, Serges Hategikimana sont arrivés sur les lieux et ont évacué ce corps vers une morgue de l'un des hôpitaux de la mairie de Bujumbura.

Un enseignant tué en commune et province Bururi

En date du 6 mai 2023, vers 19 heures, dans un boisement d'eucalyptus, sur la colline Mugozi, commune et province Bururi, Félix Ndikumana, enseignant au Lycée Bururi, âgé de 54 ans, a été tué décapité à coups de machettes par des gens non identifiés lorsqu'il rentrait chez lui au quartier des professeurs dudit lycée. Selon des sources sur place, ces malfaiteurs s'étaient cachés dans un boisement situé près de cette école. Selon les mêmes sources, le corps de la victime a été évacué vers la morgue de l'hôpital de Bururi la même nuit.

I.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE

Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Gitaramuka, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1^{er} mai 2023 indique qu'en date du 29 avril 2023, vers 19 heures, sur la colline Bugwana, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karuzi, Gasoro, âgé de 31 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tué à coup de lance par son neveu, Livingstone, membre du même parti, âgé de 23 ans. Selon des sources sur place, Gasoro accusait Livingstone de coucher avec sa femme et il s'était plaint trois fois auprès du conseil collinaire qui l'avait condamné à payer des amendes. Selon les mêmes sources, les deux faisaient un commerce au centre de cette colline et le présumé auteur a pris une bouteille d'une boisson locale appelée hozagara chez Gasoro et ne l'a pas payé d'où ils se sont disputés. Après quelques minutes, Livingstone s'est enfermé dans sa boutique où il est sorti avec une

lance qu'il a lancée au niveau de la poitrine de Gasoro qui est tombé par terre. Celui-ci a été évacué vers l'hôpital Buhiga avant d'être transféré à l'hôpital du cinquantenaire de Karuzi en date du 30 avril 2023 où il a rendu son âme dès son arrivée. Par après, ce présumé auteur a pris le large vers une destination inconnue.

Une personne tuée en commune Busoni, province Kirundo

En date du 4 mai 2023, au CDS Bishisha, commune Busoni, province Kirundo, Bernard Dusengimana est mort à la suite des coups et des blessures lui infligés par des travailleurs de la société Bumico en date du 2 mai 2023. Selon des sources sur place, il était hospitalisé à ce CDS avec Jean Bosco Misago qui avait été aussi battu, blessé et urinait du sang. Tous les deux avaient été accusés par ces travailleurs d'avoir volé de la cassitérite dans la réserve

naturelle de Murehe et ils étaient leurs veilleurs. Selon les mêmes sources, trois personnes de cette société ont été arrêtées et conduites au cachot de la commune Busoni.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Rutana

En date du 3 mai 2023, sur la sous-colline Karindo, colline, commune et province Rutana, un corps sans vie de Séraphine Nizigama a été retrouvé égor-

gé dans un champ de haricot à 100 mètres de son domicile. Selon des sources sur place, Séraphine était introuvable depuis le 1^{er} mai 2023. Selon les mêmes sources, Séraphine n'était pas en bonne relation avec son mari Samuel qui n'a même pas informé des voisins sur cette disparition. Samuel a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana tandis que Séraphine a été enterrée en présence de l'administration collinaire et de la Croix Rouge.

I.3. DES INFANTICIDES

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Rumonge

En date du 5 mai 2023, vers 10 heures, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un nouveau-né de sexe masculin a

été retrouvé dans la rivière Murembwe. Selon des sources sur place, ce corps a été enterré le même jour par la population de la localité sur l'ordre des autorités de cette colline.

I.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Une femme morte en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 3 mai 2023, vers 21 heures, sur la colline Mugeru, zone et commune Kabarore, province Kayanza, Sévera Niyidutunze, âgée de 23 ans, enceinte de trois mois, mère de trois enfants, cultivatrice, est morte après avoir avalé des pesticides. Selon des sources sur place, Japhet Rukundo, son mari, âgé de 26 ans, l'a transportée au CDS Jene et la

même nuit, elle a été transférée à l'hôpital Kayanza où elle est morte le lendemain vers 10 heures. Selon les mêmes sources, Sévera était maltraitée par son mari Japhet Rukundo, à cause de son infidélité et du gaspillage des biens familiaux. Dans la nuit du 3 mai 2023, Sévera a demandé à son mari d'en découdre avec cette pratique mais Japhet lui a répondu qu'il n'était pas prêt à changer.

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1^{er} mai 2023 indique qu'en date du 29 avril 2023, vers 16 heures, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, L.I., âgée de 10 ans, élève à l'ECOFO Mutambara III a été violée par un homme

non identifié quand elle était en train de garder un champ de riz. Selon des sources sur place, en date du 3 mai 2023, cette victime a été conduite au CDS Mutambara avant d'être transférée à l'hôpital de référence de Rumonge. Selon les mêmes sources, la victime avait commencé à cacher ce qui lui était arrivée parce qu'elle avait été menacée et interdite de le révéler.

II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES

Deux personnes torturées en commune et province Kayanza

En date du 1^{er} avril 2023, vers 20 heures, au quartier Gisoro, dans une localité communément appelée "kwi barrière", commune et province Kayanza, Alexandre Ndayiragije alias Titi, âgé de 52 ans, résidant à Kayanza et Dieudonné Bukuru, conducteur de taxi moto ont été tabassés par Hassan Ngomanziza, commissaire communal de police à Kayanza accompagnés par ses AT. Selon des sources sur place, Alexandre Ndayiragije rentrait chez lui et a vu le commissaire Hassan et ses AT en train de tabasser Dieudonné Bukuru après l'avoir contraint à s'asseoir par terre et bandé les yeux en l'accusant de conduire une moto sans plaque.

Alexandre s'arrêté et a plaidé que cette victime laissée et conduire plutôt cette moto au commissariat de police et interpellé le motard le lendemain. Selon les mêmes sources, tout à coup, Alexandre a été battu à coup de gifle au niveau du visage par Hassan qui l'a aussi obligé de s'asseoir sur le sol, l'a menacé qu'il pouvait même tirer sur lui s'il continuait à dire un mot. Alexandre a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza mais il a été libéré vers 22 heures sur l'ordre du procureur de la République de Kayanza, Isaac Ningabira. Alexandre a porté plainte le lendemain auprès du procureur de la République à Kayanza mais Hassan n'a pas été inquiété.

II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 4 mai 2023, vers 12 heures, sur la sous-colline Bumba-Gicuba, colline et zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, Jean Marie Ndayishimiye, responsable collinaire des jeunes du parti CNL, a été arrêté par Gabriel Hakizimana, responsable communal du SNR à Mpanda. Selon des sources sur place, la victime a été embarquée à bord d'un véhicule de type camionnette plaque B6401A jusqu'au cachot du commissariat provincial de police de Bubanza.

Trois femmes membres du parti CNL arrêtées en commune et province Gitega

En date du 5 mai 2023, vers 17 heures, sur la colline Rubamvyi, commune et province Gitega, Clavera Ntakarutimana, âgée de 55 ans, Adeline Kwizerimana, âgée de 40 ans et Ladégonde Ndaruzaniye, âgée de 60 ans, toutes membres du parti CNL ont été arrêtées et conduites au cachot du commissariat provincial de police à Gitega par Dr Jacques Nduwimana, Administrateur de la commune Gitega accompagné par ses AT policiers. Selon des sources sur place, ces femmes ont été accusées d'avoir dansé et chanté en dénonçant une famine qui sévit au Burundi lors de l'anniversaire du parti CNL organisé en date du 16 avril 2023 au chef-lieu de la province Gitega en présence d'Agathon Rwaswa, président dudit parti. Selon cette autorité provinciale, cette chanson contient des mots qui ternissent l'image du Burundi.

III. DES FAITS SECURITAIRES

Une femme blessée en commune et province Rumonge

En date du 4 mai 2023, sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge, Ngabireyimana, âgée de 22 ans, veuve, mère de 3 enfants, a été blessée au niveau de la joue à l'aide d'une machette par son ex-ami, Vianney Nkurunziza, âgé de 24 ans. Selon des sources sur place, Ngabireyimana vivait en concubinage avec Vianney et s'étaient séparés sans avoir d'enfant. Ngabireyimana se trouvait chez son amie quand le présumé auteur l'a attaquée en lui lançant une machette. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite à l'hôpital Saint Georges de Matara, commune Bugarama, province Rumonge tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Un membre du parti CNDD-FDD agressé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 5 mai 2023, vers 19 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Phocas, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la sous-colline Rusyanane, colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, a été menacé par un militaire travaillant à l'EMG de la

FDNB, colonel Wenceslas Nteturuye, originaire de la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi. Selon des sources sur place, Phocas rentrait à bord de son vélo et a trouvé Wenceslas Nteturuye sur la route tenant une machette. Ce dernier a arrêté Phocas et a coupé le pneu de derrière de son vélo et le jeune homme est tombé par terre. En date du 6 mai 2023, Phocas a porté plainte auprès du chef de colline Muyange qui a ordonné le colonel d'acheter à Phocas un pneu et une chambre à air neufs. Ainsi, colonel Wenceslas Nteturuye a payé une somme de 42 800 fbu pour l'achat du pneu et d'une chambre à air.

Du vol dans un champs en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 2 mai 2023, vers 5 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Joël Mugishawimana, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 23 ans, a été appréhendé en train de voler dans un champ de manioc appartenant à un nommé Ndayunamiye. Selon des sources sur place, les chefs collinaires lui ont exigé de payer une somme de 40 000 fbu au propriétaire du champ et 20.000 fbu aux membres de la milice Imbonerakure qui l'ont attrapé et gardé jusqu'à 10 heures.

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires dans certaines provinces du pays. La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.